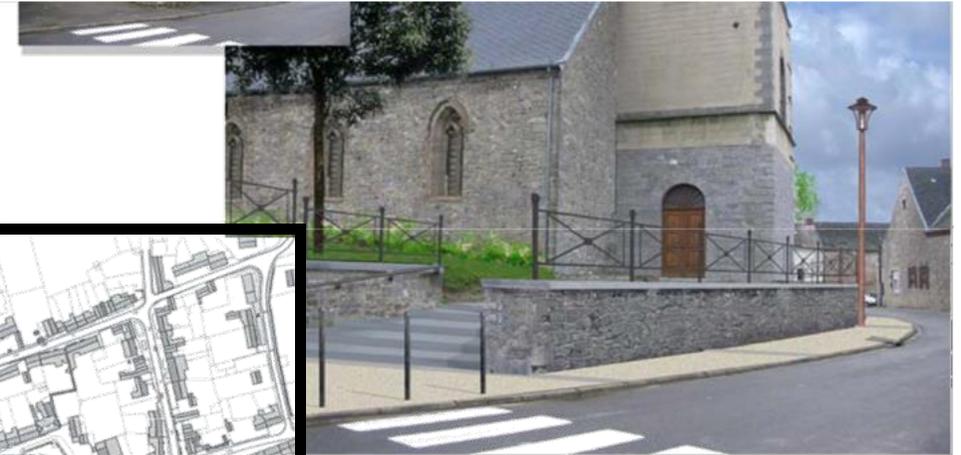


*Fonds Départemental  
d'Aménagement du Nord  
Volet  
Cadre de Vie*



**DOSSIER D'ETUDE**



8bisP I ac ed el aG ar e  
59 3 0 0V AL ENC IEN NES  
Fax : 03.27.62.35.66  
E-mail : [cabinet.binon@wanadoo.fr](mailto:cabinet.binon@wanadoo.fr)

**La commune de Beaufort a souhaité s'engager dans une démarche de valorisation du centre de la commune.**

**Dans ce but, la municipalité a sollicité le Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord financé par le Conseil Général du Nord.**

Ici, le FDAN revêt une double problématique puisqu'il réunit deux volets : **l'équipement et le cadre de vie**. Néanmoins, dans notre étude nous attacherons au seul volet "Amélioration du cadre de vie".

**Il s'agit, à travers un diagnostic du territoire communal :**

- f* d'une part, **d'améliorer le cadre de vie des habitants**, en terme d'usage, de plaisir à vivre, de convivialité des espaces tout en gardant à l'esprit le respect du caractère de la commune et par une certaine sobriété des projets,
- f* **d'identifier**, d'autre part, **les possibilités de renforcement de l'identité de la commune** et de liaison à la fois symbolique et physique entre les hameaux et le centre du village ; comme

cela est précisé dans le Cahier des charges du Conseil Général.

**Le fil conducteur qui guide la politique communale est d'améliorer durablement la qualité de vie des habitants.** Pour cela, la municipalité s'est fixée plusieurs champs d'actions :

- f* la création d'une nouvelle salle socioculturelle,
- f* la requalification des abords des équipements publics,
- f* une identité plus forte et une meilleure lisibilité de **apporter un cadre de référence des interventions et travaux** l'appartenance des hameaux,
- f* la meilleure définition des espaces afin de faciliter tous les modes de déplacements,
- f* la mise en valeur du patrimoine rural de la commune.

**La démarche que concrétise la présente étude consiste en la définition des enjeux villageois, permettant de cerner les sites stratégiques d'intervention et les modalités d'amélioration du cadre de vie des Beaufortois.**

Alors que le volet équipement du FAN porte sur la création de la nouvelle salle socioculturelle municipale, **nous nous sommes donc intéressés aux 4 autres champs d'actions.**

**Ainsi cette étude est un véritable outil d'aide à la décision et d'aménagements à mener sur le territoire communal dans le cadre de ces champs d'actions.**

**Le document se subdivise en deux parties correspondant à des étapes et thématiques d'analyse du territoire à différentes échelles, respectivement :**

## **PARTIE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

- f* Présentation des éléments liés au site, au contexte environnemental et paysager et à la structuration des secteurs bâtis villageois.
- f* Inventaire du patrimoine communal : patrimoine civil, religieux, artisanal et industriel.

**Cette approche permet par une découverte thématique de la commune de cerner ses caractéristiques identitaires.**

## **PARTIE 2 : LE PROGRAMME DE VALORISATION**

- f* Synthèse de l'approche territoriale et définition des enjeux
- f* Présentation des propositions d'aménagement

**Cette seconde partie cerne les enjeux territoriaux et identifie les orientations d'aménagement à suivre, puis présente pour les sites retenus les aménagements prévus.**

*Le présent document est complété d'un dossier annexe de Plans et Devis relatifs aux propositions d'aménagement détaillées ainsi suivant les cas au stade d'esquisse jusqu'à l'avant-projet.*

## PRÉAMBULE SOMMAIRE

### PARTIE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL A / APPROCHE DU TERRITOIRE COMMUNAL

<b>1. SITUATION &amp; LOCALISATION</b>	<b>7</b>
<b>2. TERRITOIRE COMMUNAL &amp; POPULATION</b>	<b>9</b>
<b>3. TRAME VIAIRE &amp; DISTRIBUTION</b>	<b>12</b>
<b>4. CONTEXTE PAYSAGER &amp; ZONES NATURELLES</b>	<b>14</b>
4.1. Un secteur d'interface paysagère	14
4.2. Patrimoine naturel et protection	15
<b>5. LES LIGNES DE FORCE DU SITE</b>	<b>18</b>
5.1. La topographie	18
5.2. Le maillage hydrographique	20
<b>6. OCCUPATION DU SOL ET PAYSAGES</b>	<b>21</b>
6.1. L'évolution historique des pratiques agricoles	21
6.2. Les modes d'occupation du sol	21
6.3. Lecture paysagère	25
<b>7. CHEMINS ET CHEMINEMENTS</b>	<b>27</b>

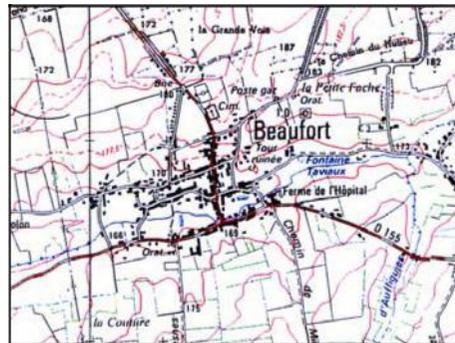
### B/ URBANISATION ET PATRIMOINE BATI

<b>1. PATRIMOINE ET ELEMENTS D'HISTOIRE</b>	<b>30</b>
1.1. Historique	30
1.2. Le patrimoine Civil	34
1.3. Le patrimoine religieux	37
<b>2. MORPHOLOGIE VILLAGEOISE ET POLARITES</b>	<b>40</b>
2.1. Répartition du bâti et cartes communales	40
2.2. Configuration du bâti	43
2.3. Polarités villageoises	46
<b>3. CARACTERISTIQUES DU BATI</b>	<b>48</b>
3.1. Typologie de l'habitat	48
3.2. Détails & Matériaux	54

### C / CONCLUSION

### PARTIE 2 – PROJET DE VALORISATION CONCLUSION & PHASAGE BIBLIOGRAPHIE L'EQUIPE

## PARTIE 1



# D i a g n o s t i c T e r r i t o r i a l

A / APPROCHE DU TERRITOIRE COMMUNAL

B / PATRIMOINE ET URBANISATION

C / CONCLUSION

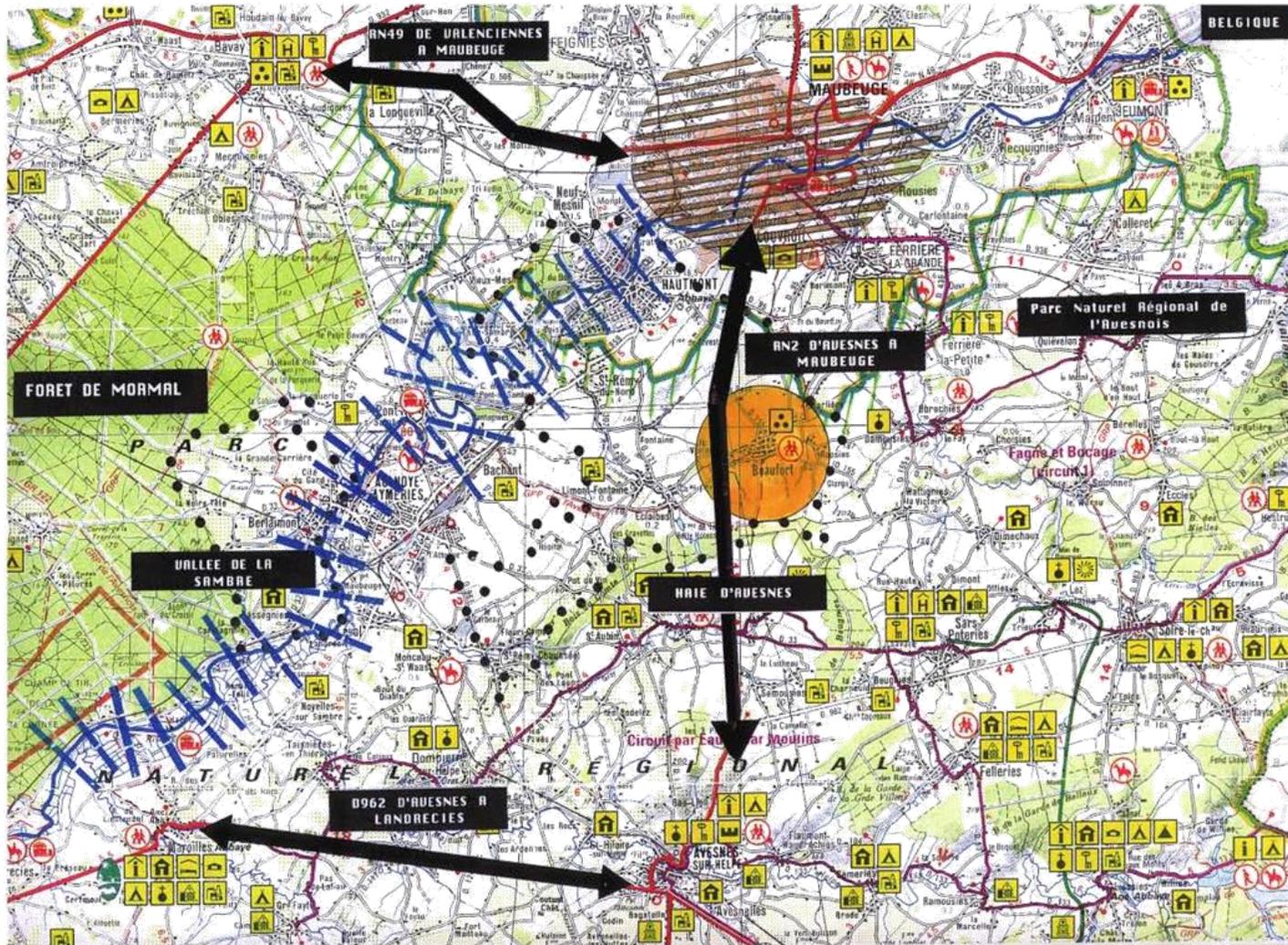
# **A / APPROCHE DU TERRITOIRE COMMUNAL**

---

a / approche du territoire communal

A / APPROCHE DU TERRITOIRE COMMUNAL

# SITUATION & LOCALISATION



**LEGENDE**

- LIMITES COMMUNAUTAIRES C.C. Sambre - Avesnois
- LIMITES DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS
- VALLEE DE LA SAMBRE
- AGGLOMERATION DE MAUBEUGE
- GRANDS AXES DE COMMUNICATION

Source : D'après Carte IGN Touristique Transfrontalière LA THIERACHE au 1/100 000<sup>ème</sup> - Echelle Réduite

**ECHELLE**

### 1. SITUATION & LOCALISATION

**Au cœur de l'Avesnois, la commune de Beaufort s'étend sur un vaste territoire à l'interface de deux entités géographiques: la Thiérache bocagère au sud et les Ardennes montagneuses de Belgique.**

La commune est située à une dizaine de kilomètres au sud de Maubeuge, à 12 kilomètres au nord d'Avesnes et à environ 90 kilomètres de Lille.

D'un point de vue administratif, **la commune de Beaufort dépend du Canton d'Hautmont et de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe.**



Au nord du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, **Beaufort adhère au syndicat mixte du PNR**. Cette structure intercommunale importante regroupe 132 communes et 130 000 habitants. La Charte du PNR de l'Avesnois concrétise un projet intercommunal commun basé sur 4 missions prioritaires<sup>1</sup> :

- *"Protéger, connaître et faire connaître la nature.*
- *Maintenir les paysages et permettre le développement d'une agriculture dynamique.*
- *Mettre les produits locaux en vedette.*
- *Aider les collectivités locales à appliquer les orientations de la Charte du Parc".*

**La commune de Beaufort est en outre rattachée à la Communauté de Communes Sambre Avesnois (CCSA)** qui rassemble 10 communes au total : Beaufort, Berlaimont, Boussières-sur-Sambre, Eclaibes, Ecuelin, Hautmont, Limont-Fontaine, Saint-Rémy-Chaussée, Saint-Rémy-Fontaine et Sassegnies.

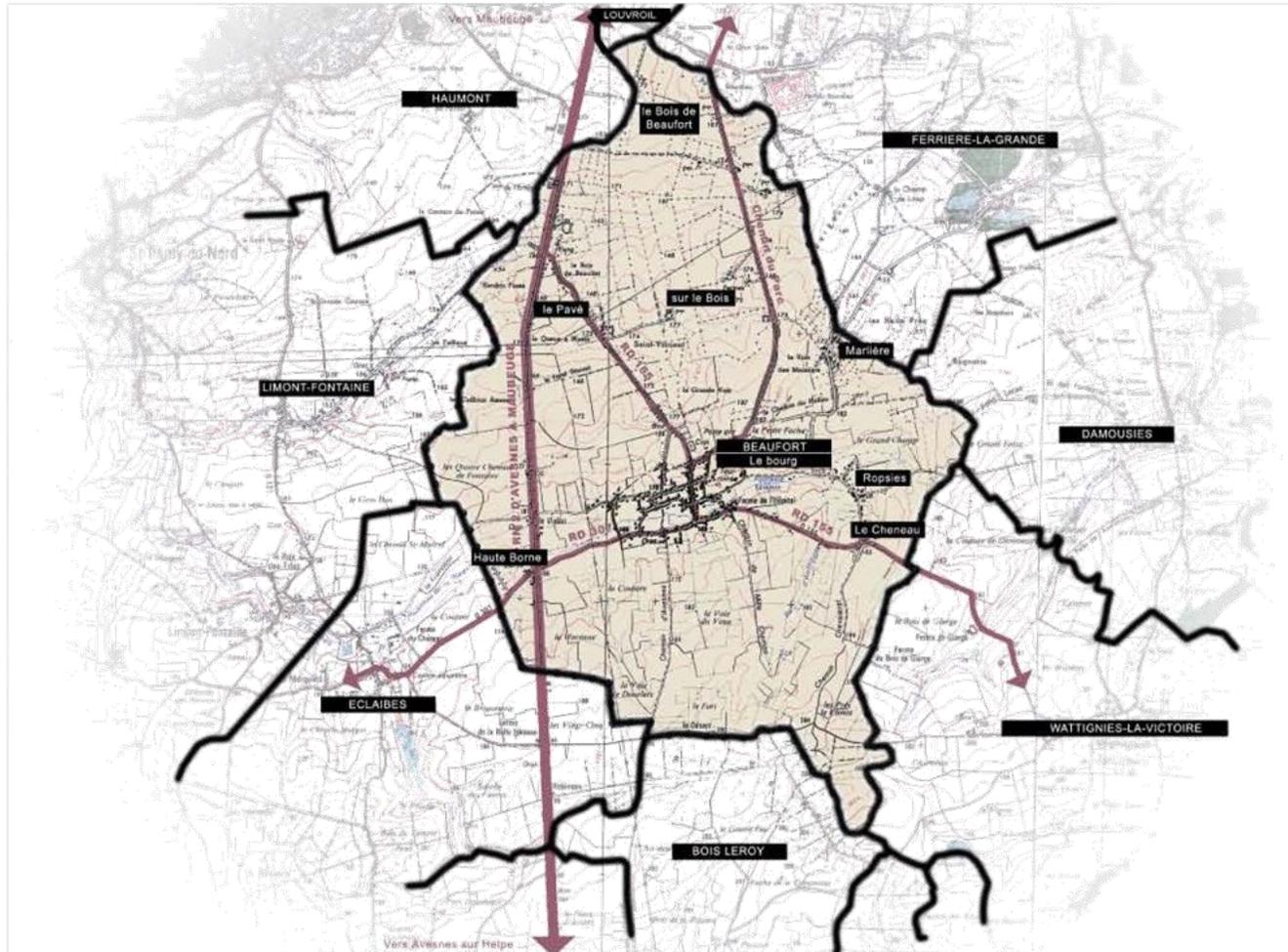
A mi-chemin entre Maubeuge et Avesnes-sur-Helpe, la commune se situait sur l'ancienne voie reliant ces deux villes. Désormais, l'axe rectiligne Nord/Sud de la RN2 traverse son territoire à l'ouest. Des routes de moindre trafic assurent la desserte du centre bourg depuis la RN2 ou les communes environnantes.

- **la RD 307** relie Eclaibes,
- **la RD 155** relie au sud Wattignies-la-Victoire et la RN2 au Nord,
- en outre, **des routes communales ou chemins ruraux** sillonnent l'ensemble du territoire et complètent cette trame.

---

<sup>1</sup> Un territoire en actions, PNR Avesnois.

# TERRITOIRE COMMUNAL

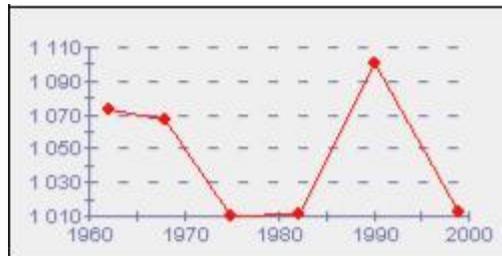


## 2. TERRITOIRE COMMUNAL & POPULATION

La commune de Beaufort dispose d'une superficie de 1 273 hectares et comptait 1 012 Beaufortois (recensement de 1999) soit une densité de 79 habitants au km<sup>2</sup>.

Ce vaste territoire d'environ 4 Km de large s'étend du nord au sud depuis la commune de Louvroil jusqu'à celle de Floursies sur plus de 6 Km. A cette importante étendue, ajoutons un fort découpage de ses limites avec les huit communes limitrophes, respectivement :

- au Nord : Hautmont, Louvroil et Ferrière-la-Grande,
- à l'Est : Damousies et Wattignies-la-Victoire,
- au Sud : Floursies,
- à l'Ouest : Eclaibes et Limont-Fontaine.



Evolution de la population de 1962 à 1999  
Source : INSEE

**La population a depuis les 40 dernières années une évolution en dents de scie.** Il convient toutefois de nuancer ce constat au regard d'une rurbanisation importante : **de nombreuses constructions neuves** (souvent sur les franges de la tâche villageoise) **viennent s'ajouter au bâti existant.**

Après une diminution sensible de 1962 au milieu des années 1970, le nombre des habitants de Beaufort s'est ensuite stabilisé puis a fortement progressé pour atteindre 1 100 en 1990. **Entre 1990 et 1999, un solde naturel faible (17 personnes) associé à un solde migratoire très négatif (-105 habitants) ont fait baissé la population de 88 personnes. La population Beaufortoise comptait en 1999 1012 personnes,** soit un niveau équivalent aux années 1980 (la plus faible valeur depuis 40 ans).

Ages		Hommes	Femmes	
<b>Ensemble</b>	<b>525</b>	<b>100,0 %</b>	<b>488</b>	<b>100,0 %</b>
0 à 14 ans	111	21,1 %	79	16,2 %
15 à 29 ans	104	19,8 %	95	19,5 %
30 à 44 ans	112	21,3 %	110	22,5 %
45 à 59 ans	118	22,5 %	98	20,1 %
60 à 74 ans	54	10,3 %	70	14,3 %
75 à 94 ans	26	5,0 %	35	7,2 %
95 ans ou plus	0	0,0 %	1	0,2 %

Structure par age de la population en 1999  
Source : INSEE

Le tableau ci-contre indique que la population de Beaufort compte :

- **plus d'hommes que de femmes toutes catégories confondues,**
- **18,5% de personnes de moins de 15 ans** (moyenne régionale 20,2%),
- **81,7% personnes de moins de 60 ans** (comparable à la moyenne régionale),
- **18,3% de plus de 60 ans** (18,6% moyenne régionale).

Les classes d'ages les plus nombreuses sont les tranches **45 à 59 ans** chez les hommes et **30 à 44 ans** chez les femmes.

**Malgré la baisse constatée du taux de natalité depuis 1962, la population communale est une population relativement jeune. C'est un atout au développement villageois.**

	Ensemble	Ayant un emploi	Chômeurs
<b>Ensemble</b>	<b>447</b>	<b>87,2 %</b>	<b>12,8 %</b>
de 15 à 24 ans	40	72,5 %	27,5 %
de 25 à 49 ans	313	88,8 %	11,2 %
de 50 ans ou plus	94	88,3 %	11,7 %
Hommes	255	90,6 %	9,4 %
Femmes	192	82,8 %	17,2 %

Population active totale en 1999  
Source : INSEE

**87,2%** de la population active de Beaufort a un emploi. Ils agissent à un pourcentage légèrement supérieur à la moyenne nationale de 1999 (86,9%) mais bien supérieur à celle de l'arrondissement d'Avesnes (78,8%).

Signalons néanmoins que **27,5% des jeunes de moins de 25 ans sont au chômage. Cette valeur ainsi que celle concernant le chômage des femmes est comparable aux données nationales.**

**La région Nord Pas de Calais une mosaïque de territoires où le chômage (en particulier celui des jeunes et celui des femmes) est supérieur aux moyennes nationales. Dans ce contexte, Beaufort tire relativement bien son épingle du jeu en présentant tout de même des moyennes inférieures aux données régionales.**

**L'urbanisation du territoire semble répondre au spacieux territoire communal par une dispersion des constructions. Ainsi la commune est composée d'un bourg central et de trois hameaux principaux : la Haute Borne, Marlière et Ropsies.**

- f **Le village ou "bourg" de Beaufort est implanté au centre du territoire**, il est directement relié aux routes départementales 155 et 307. En outre, tout un réseau d'axes secondaires le dessert.
- f **Les hameaux se répartissent en limite communale sur un axe est/ouest.**
  - à l'ouest le hameau de la Haute Borne, à environ 1 Km du village,
  - à l'est le hameau de Ropsies à la même distance du village,
  - au nord est, le hameau de Marlière à près d'1,5 Km.
- f A signaler également l'étirement du bâti sur la RN2,
- f A ces différents regroupements s'ajoutent **de nombreuses constructions isolées** -souvent des fermes- dispersées sur l'ensemble du territoire.

**Le nombre de logements a enregistré une forte croissance en 30 ans passant de 300 à 383 (+27%).** La rurbanisation a été omniprésente sur le territoire communal, **et le nombre de résidences principales et secondaires n'ont cessé de croître. Cette tendance engendre une dynamique et un développement communal importants.**

¾ A signaler tout de même que le nombre de logements vacants n'a lui aussi cessé de croître.

**L'éclatement de l'urbanisation et des Beaufortois est toutefois pallié par un réseau de voiries relativement rectilignes** qui constitue l'armature de la commune et qui permet la bonne desserte des différents espaces.

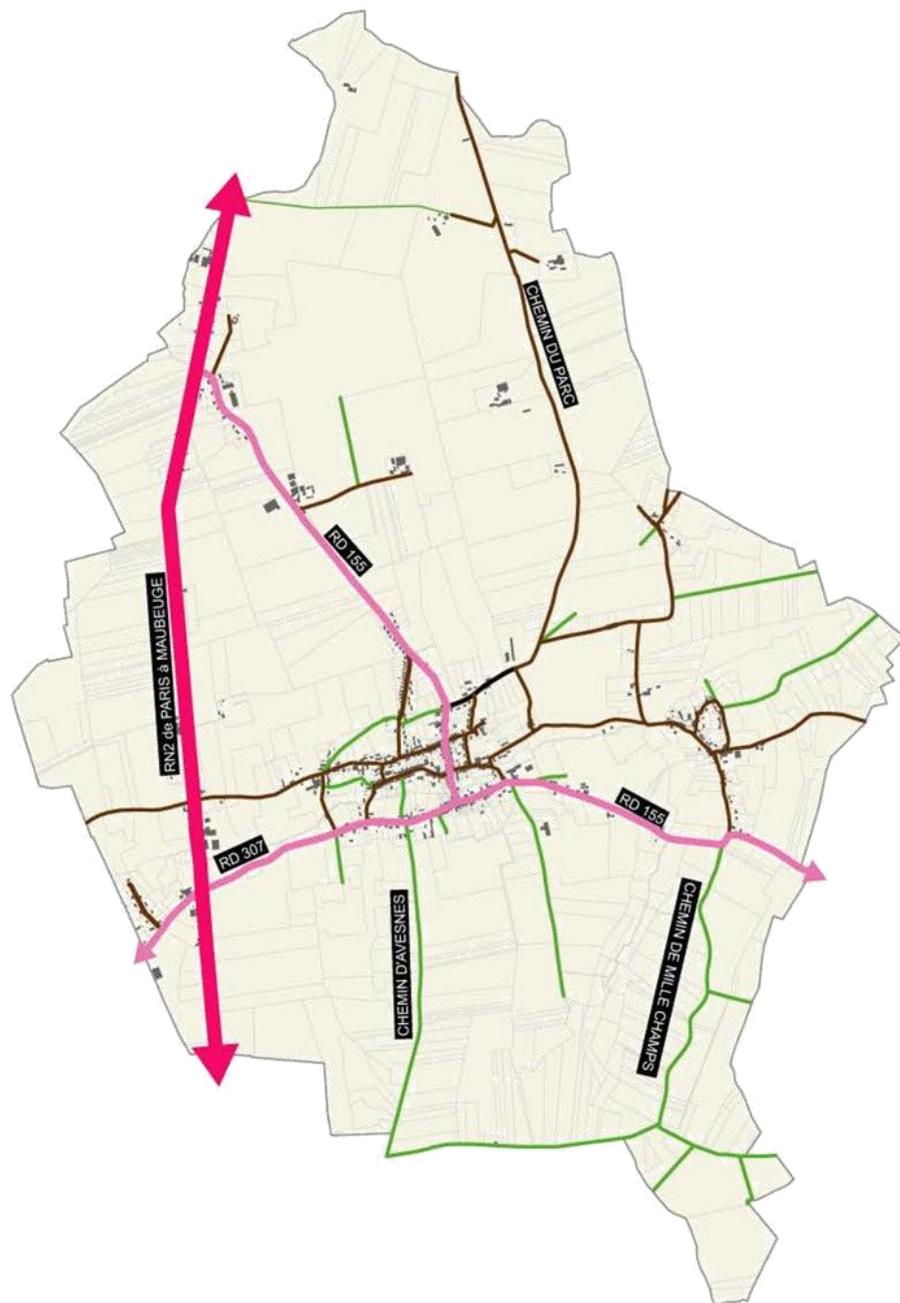
¾ A noter que les hameaux de la Haute Borne et de Marlière semblent moins dépendants du noyau communal et la limite entre les différentes entités plus marquée.

¾ En revanche, le hameau de Ropsies est moins isolé du centre bourg. Cela se ressent d'autant plus que le rejoint par la rue de la Fontaine Taviaux où la limite entre les deux pôles d'urbanisation est peu importante.

**Le terroir de Beaufort est voué essentiellement aux activités agricoles -terres labourables et pâtures-**, et ne présente qu'une faible surface boisée avec le Bois Leroy en limite sud. Il bénéficie toutefois de la proximité d'éléments forestiers :

- à l'est les espaces boisés des Fagnes,
- à l'ouest la forêt domaniale de Mormal.

# TRAME VIAIRE



**LEGENDE**

- AXE DE TRANSIT
- VOIE PENETRANTE
- VOIE DE DISTRIBUTION
- CHEMINS RURAUX ET RUELLES

Source : D'après fond cadastral numérisé  
Conseil Général du Nord

**ECHELLE**

0 250 m 500 m 1 km

## 3. TRAME VIAIRE & DISTRIBUTION

La commune bénéficie par sa proximité avec Maubeuge d'une bonne desserte de son territoire. Une route nationale et deux routes départementales le traversent : la RN2, la RD 155 ainsi que la RD 307. Ces deux dernières intersectent à l'intérieur même du centre bourg.

- f la RN2 -de Paris à Maubeuge- traverse le territoire communal selon un axe Nord/Sud. Cet axe de transit important sillonne le territoire à l'ouest.
- f la RD 155 d'axe Nord-ouest / Sud-est quitte la RN2 au niveau de la ferme de l'Hermitage, traverse le centre bourg puis rejoint Wattignies-La-Victoire et Dimechaux. Cette route départementale est une des principales voies pénétrantes du noyau communal.
- f la RD 307 d'axe Ouest / Est vient d'Eclaibes. Elle pénètre dans le centre bourg pour rejoindre la RD 155 au niveau du carrefour de la Grand'Rue. Cet axe constitue la limite sud de l'urbanisation du noyau villageois ainsi, une partie de l'armature du village est assurée par la trajectoire de cette route départementale.

Eléments structurants de la forme urbaine villageoise, ces deux axes départementaux représentent en plus des enjeux en terme d'image de la commune puisque ce sont les deux voies principales qui pénètrent dans la commune. Leur point d'intersection représente un carrefour important dans la commune.

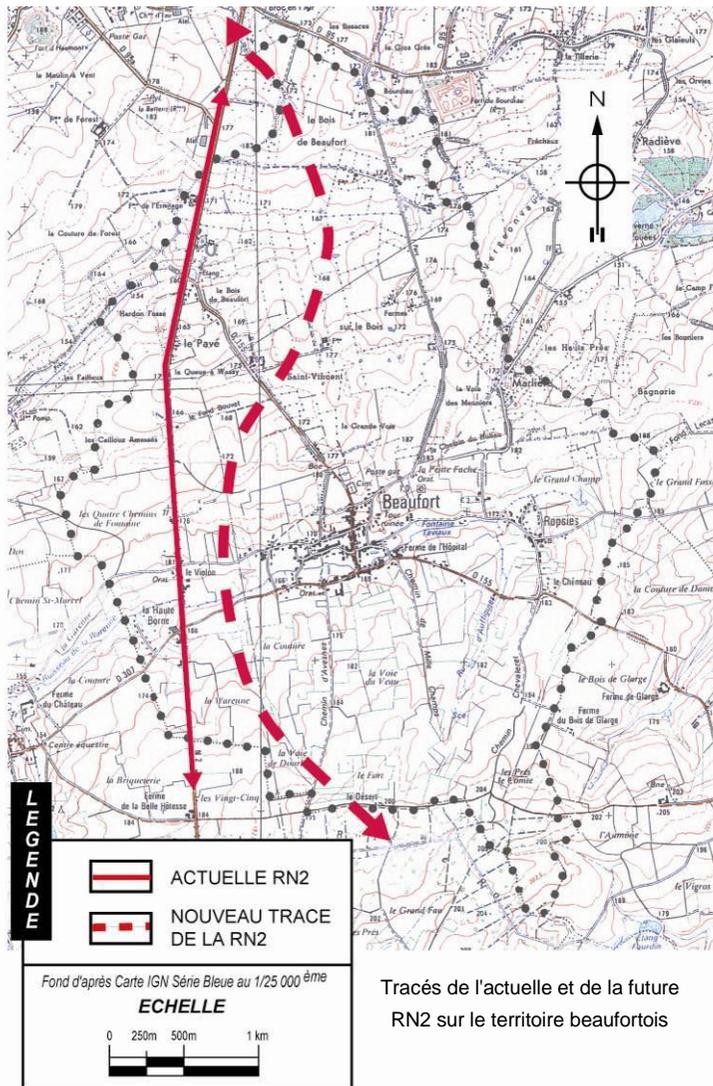
La RN2 n'influence pas directement la forme villageoise. Elle représente une fracture territoriale qui isole la majeure partie du territoire communal au hameau de la Haute Borne situé à l'ouest de la RN2.

Le réseau viaire secondaire s'organise à partir des routes nationale et départementales sous la forme de voies communales et de chemins ruraux. Il est relativement bien développé et vient s'ajouter à un réseau principal déjà étendu. Ainsi le territoire se trouve irrigué par :

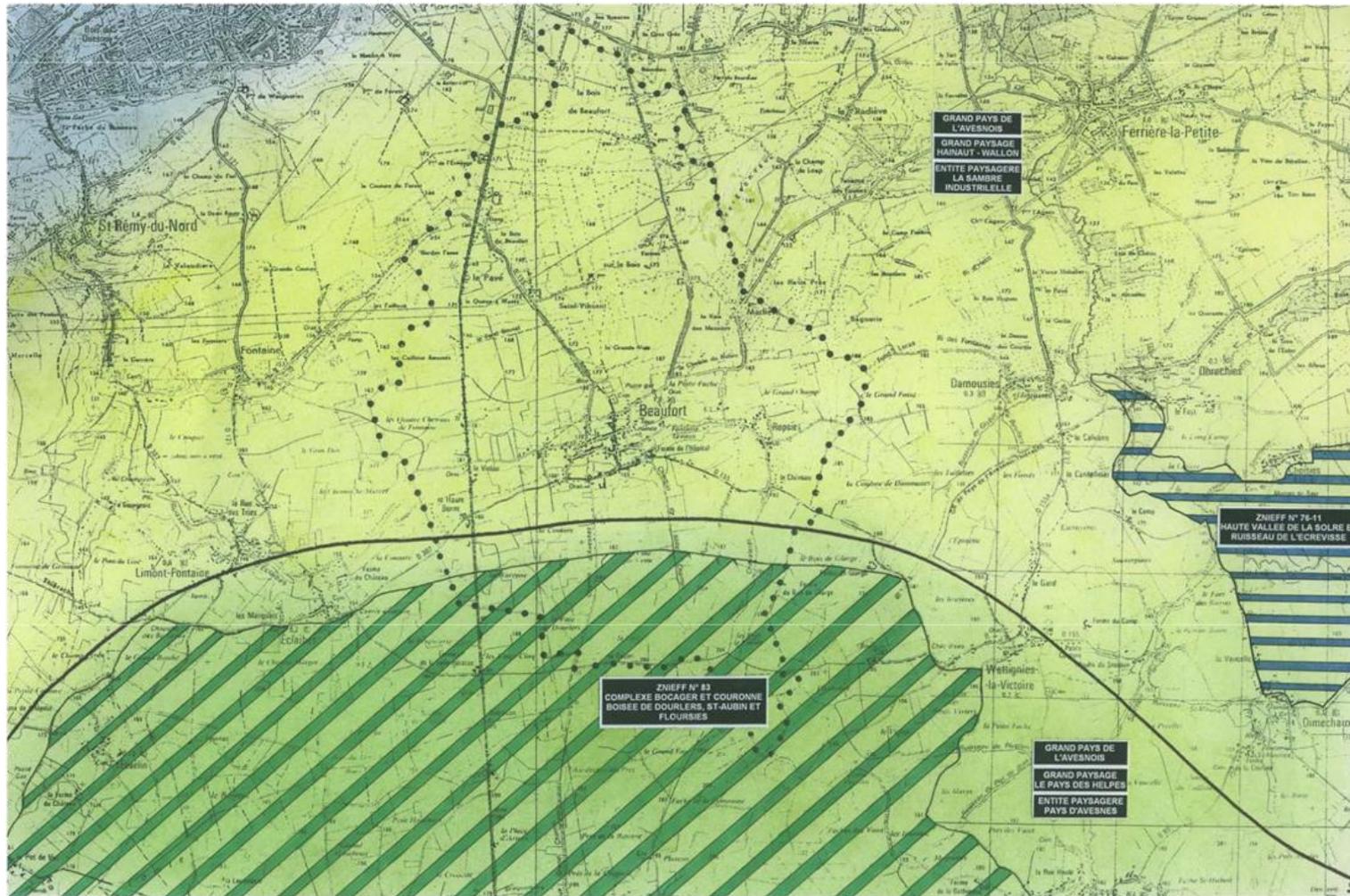
- f la route de Limont-Fontaine, parallèle à la RD 307 pénètre dans le noyau villageois un peu plus au nord que la route départementale,
- f le chemin du Parc, d'axe Nord/Sud, est aussi une voie pénétrante de Beaufort,
- f le chemin de la Fontaine Taviaux qui relie le centre bourg à Ropsies,
- f des chemins ruraux moins praticables (chemin d'Avesnes, Chemin de Mille Champs...)

A noter que les axes les plus importants sont tournés vers le Nord et l'agglomération de Maubeuge, les territoires ruraux de la Thiérache au sud de la commune ne sont desservis que par la RN2.

A signaler également de profonds changements qui vont venir modifier l'allure de la trame viaire de Beaufort. En effet, à moyen terme, une nouvelle route nationale 2 va venir traverser la commune suivant une autre trajectoire. Ce projet important va profondément bouleverser les habitudes de circulation dans la commune.



# CONTEXTE PAYSAGER ET MILIEUX NATURELS

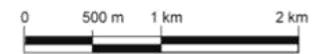


## LEGENDE

- LIMITE DE GRAND PAYSAGE
- OCCUPATION DU SOL**
- GRANDES CULTURES + BOCAGE
- BOCAGE
- VALLEE HUMIDE
- SECTEURS BIOLOGIQUES REMARQUABLES ZNIEFF DE TYPES I**
- MILIEU FORESTIER
- ENSEMBLE VALLEE VERSANT
- LIMITES COMMUNALES

Source : DIREN & CAUE & CG  
 Fond d'après Carte IGN Série Bleue au 1/25 000 éme  
 N° 2706 Est / MAUBEUGE  
 N° 2707 Est / AVESNES-SUR-HELPE AULNOYE-AYMERIES  
 N° 2806 Ouest / JEUMONT et N° 2807 Ouest / TRELON  
 ECHELLE REDUITE

## ECHELLE





Paysage d'openfields depuis la rue d'Hautmont



Vue sur le village de Beaufort, avec en arrière plan la haie d'Avesnes

#### 4. CONTEXTE PAYSAGER & ZONES NATURELLES

Le paysage constitue un facteur fédérateur et porteur d'identité. *Le CAUE et le Conseil Général du Nord au travers de la démarche Trame Verte ont préalablement étudié de manière approfondie le paysage de l'Avesnois, identifiant des grands paysages et des entités paysagères cohérents. Les éléments synthétiques présentés ci-après s'inspirent de cette analyse.*

##### 4.1. Un secteur d'interface paysagère

###### 9 Pays de l'Avesnois

**A l'échelle départementale, Beaufort se situe dans le pays de l'Avesnois.** Ce secteur présente **des paysages vallonnés, verdoyants couverts de forêts et revêtus d'un bocage plus ou moins dense** qui s'est installé tardivement (entre 1860 et 1950). Le territoire de l'Avesnois est en pleine mutation : l'agriculture s'étant modernisée, **les paysages se transforment**, le bocage recule au profit des terres labourables. L'Avesnois se présente sous "*la forme d'un plateau à pente douce entaillée par de multiples vallées parallèles qui descendent vers l'Escaut. Perpendiculairement à cette exposition, la Sambre a creusé la vallée maîtresse*"<sup>1</sup>.

Ce pays est une zone paysagère de transition qui s'insère dans une "*continuité géographique départementale qui se construit entre les Ardennes montagneuses, sylvestres et herbeuses, et les Mœres poldérisées, tramées et labourées*"<sup>2</sup>.

###### 9 Grand Paysage

**Dans l'Avesnois s'affirment quatre grands paysages** ; les Fagnes à l'est, les Pays des Helpes au sud, le pays de Mormal à l'ouest et le Hainaut Wallon. La commune de Beaufort se trouve en limite du Pays des Helpes au Sud et du Hainaut Wallon au Nord ; territoires où le bocage dense s'effrite peu à peu laissant place à un paysage ouvert plus industriel.

###### Le paysage de Beaufort est représentatif de cette dichotomie :

- au nord et à l'est de la RN2, **s'étend un paysage ouvert de cultures sarclées,**
- en pénétrant dans le cœur de la commune **les haies se multiplient, délimitant tantôt des cultures sarclées, tantôt des pâtures,**
- autour de la tâche villageoise le promeneur peut observer **un paysage fermé de bocage dense.**



Prairies bocagères depuis la voie de Limont-Fontaine

<sup>1</sup>Conseil Général du Nord, *Trame Verte e, Politique du paysage.*

<sup>2</sup>Conseil Général du Nord, *Trame Verte e, Op. cit.*

## A / APPROCHE DU TERRITOIRE COMMUNAL

---

### 9 Entités paysagères

Les vastes ensembles paysagers du Pays des Helves et du Hainaut Wallon, peuvent être scindés en 4 entités paysagères. Celles-ci sont respectivement :

#### Pour le Pays des Helves :

##### f La Thiérache

- > Cette première entité paysagère correspond au secteur compris entre le département de l'Aisne, au sud, et l'Helpe majeure au nord.
- > Le paysage est complètement fermé et le maillage dense. Les parcelles étroites et entourées de haies accueillent des arbres de hauts jets. La Thiérache est verdoyante quelque soit la saison.

##### f Le Pays d'Avesnes

- > Situé entre l'Helpe majeure et la haie d'Avesnes, ce pays présente un bocage plus lâche que la Thiérache. Ici, les haies se concentrent désormais dans les vallées.
- > Le paysage rural est enrichi par le passé industriel de la région. C'est dans ce secteur que les mutations paysagères sont les plus importantes.

#### Pour le Hainaut Wallon

##### f Le Bavaisis

- > Au nord de la forêt de Mormal, le paysage du Bavaisis présente de vastes territoires de cultures qui s'étendent jusque à l'horizon. Le Bavaisis est un des rares secteurs de l'Avesnois à avoir résisté à l'expansion du bocage au 19<sup>ème</sup> siècle.
- > La multiplication des jachères et des peupleraies associée à une rurbanisation sauvage modifie considérablement ce paysage.

##### f La Sambre industrielle

- > Il s'agit de l'horizon urbain de Hainaut Wallon, une agglomération linéaire s'est accrochée à ce cours d'eau.
- > La vallée bien marquée de la Sambre présente de riches potentialités paysagères : paysage urbain, grands paysages industriels, rivière au cours complexe, espaces boisés.

Finalement, cet espace d'interface, à la limite de plusieurs entités a su se créer une unité puisque cette zone de transition a été identifiée **comme étant l'unité paysagère de la Haie d'Avesnes<sup>1</sup>**.

Cet arc forestier, situé au centre de l'unité, **constitue une forêt linéaire peu épaisse qui était autrefois le relais entre les massifs forestiers de la Fagne et la forêt de Mormal. Elle représentait également une protection pour la ville d'Avesnes.**

Aujourd'hui privée, **elle représente l'espace transitoire entre des paysages de bocage au sud et des espaces plus ouverts de polyculture au nord.** Cette zone était caractérisée par la présence de haies bocagères, de vergers et la ruralité de ses villages. Néanmoins, le maillage bocager et de plus en plus lâche voire absent et les surfaces réservées aux vergers ont également régressées créant une banalisation des paysages en espaces ouverts de terres labourables.

### 4.2. Patrimoine naturel et protection

*Parmi les différents éléments patrimoniaux, édifices, paysages et milieux naturels en présence sur le territoire communal ou environnant, certains font l'objet de protections particulières qui permettent d'en assurer la pérennité par une préservation et une gestion adaptée. Ont été recensés :*

#### 9 Au titre des Monuments Historiques et des Sites

- TM **La tour sarrazine et le terrain environnant**, c'est-à-dire les parcelles n°101, 477 et 478 du cadastre section D, situées dans le centre bourg ruelle Mailly, sont inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1988.

---

<sup>1</sup> Parc Naturel Régional, *Guide Technique des paysages*.

### 9 Au titre des milieux naturels : 1 zone naturelle écologique

**En 1982, le Ministère de l'Environnement initie un projet d'inventaires des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sur le territoire national.** L'objectif principal de cet inventaire exhaustif est de créer un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire afin de préserver au mieux le patrimoine naturel.

A l'issue de ces inventaires plusieurs documents de référence sont produits dont notamment un inventaire systématique de la faune et de la flore observées, une cartographie à l'échelle régionale et la classification écosystémique des sites selon leur biologie remarquable ou selon leur "valeur" en tant que grand ensemble naturel.

**Ainsi, la classification distingue deux types de ZNIEFF respectivement :**

- f **ZNIEFF de type I** : secteur d'intérêt biologique remarquable, comprenant des espèces protégées par un statut légal,
- f **ZNIEFF de type II** : grand ensemble naturel, qui ne dispose pas toujours d'espèces protégées mais qui recèle d'espèces rares ou menacées.

En région Nord-Pas de Calais cet inventaire a été réalisé par des spécialistes sous l'impulsion du Conseil Régional dans les années 90. **De ces inventaires, il découle que le sud de la commune de Beaufort est inclus dans le secteur d'intérêt biologique remarquable du "Complexe bocager et de la couronne boisée de Doulers, St Aubin et Floursies" (ZNIEFF de type I n°83).**

Celui-ci est caractérisé par la prédominance **du milieu forestier et de ses lisières, accompagné çà et là de prairies bocagères, de prairies humides, de ruisseaux, d'étangs, d'anciennes carrières, ou encore de pelouses et de cultures.**

- > Cette ZNIEFF est la **semi couronne de bois qui constituait la haie d'Avesnes**. Si à l'origine cette couronne était très touffue, elle apparaît aujourd'hui comme un **mosaïque d'espaces forestiers et semi-bocagers**. Ainsi la **diversité des milieux créés par ces espaces herbagers et boisés présente un très grand intérêt écologique et paysager.**
- > L'ensemble de ces habitats héberge ainsi **plus d'une cinquantaine d'espèces peu communes à très rares de la flore régionale dont au moins une quinzaine est protégée**. D'un point de vue faunistique, cette structure variée est particulièrement favorable **aux oiseaux forestiers et à ceux des lisières.**

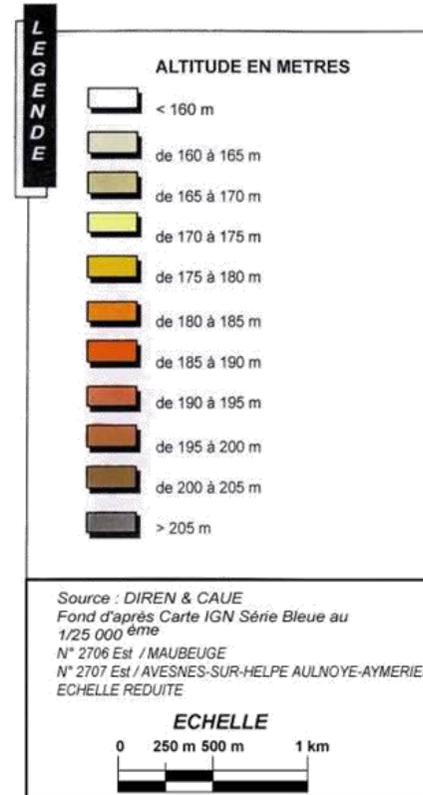
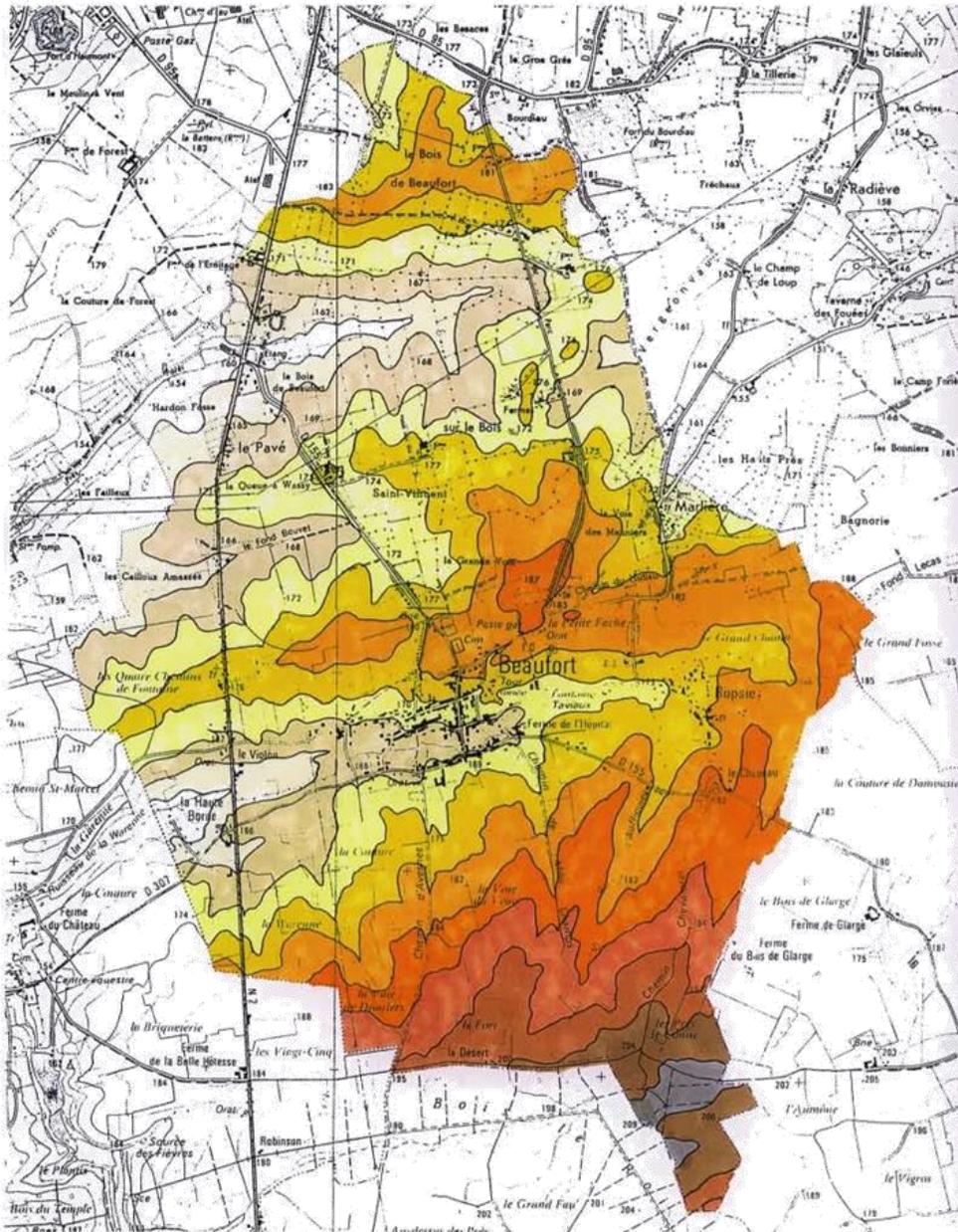
**Seule une partie de la Haie d'Avesnes est située sur le territoire communal : le bois Leroy en limite sud.** Néanmoins, la classification ZNIEFF s'applique également au complexe bocager situé de part et d'autre de cette forêt. **Ainsi, la partie de la commune située au sud du centre bourg se trouve touchée par cette classification.**

*Ces informations ont pour source le Conseil Régional et la DIREN. Pour plus de détails il conviendra de se référer aux fiches de l'inventaire.*

*<sup>3/4</sup> Une autre ZNIEFF est située à proximité du territoire communal et reflète de la richesse du patrimoine naturel de la région. Il s'agit de la **ZNIEFF 76-11 de la Haute Vallée de la Solre et du ruisseau de l'écrevisse.***

*Signalons que la commune de Beaufort se trouve au cœur du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, elle présente donc des caractéristiques écologiques notables sur l'ensemble de son territoire. A ce titre, elle bénéficie d'une politique globale d'aménagement visant à développer le territoire tout en préservant les richesses naturelles.*

# CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE



### 5. LES LIGNES DE FORCE DU SITE

#### 5.1. La topographie

**Situé dans la vallée du ruisseau d'Auffignies, le village est vallonné et entouré de coteaux** dont le relief est quelque peu marqué. Ainsi, il peut y avoir une différence de 55 mètres entre différents points du territoire.

*f* Les points les plus bas se situent dans la vallée au hameau de la Haute Borne et plus au nord sur la RN2 au niveau de l'étang.

*f* Au niveau du Bois Leroy, à l'extrême sud de Beaufort, l'altitude atteint 209 m en limite de la commune de Floursies.

**cependant, la majorité du territoire communal se situe entre 155 et 190 m d'altitude.**

**Alors que le noyau du village et le hameau de la Haute-Borne sont situés dans la vallée, le Hameau de Ropsies est se trouve sur les vallons à l'ouest. En moyenne, ce hameau est entre 175 et 180 mètres d'altitude. En revanche, le hameau de Marlière se trouve lui derrière ce même vallon, a une altitude proche de celle de Beaufort.**

**Cette situation topographique influence beaucoup les relations entre les différents hameaux de la commune.**

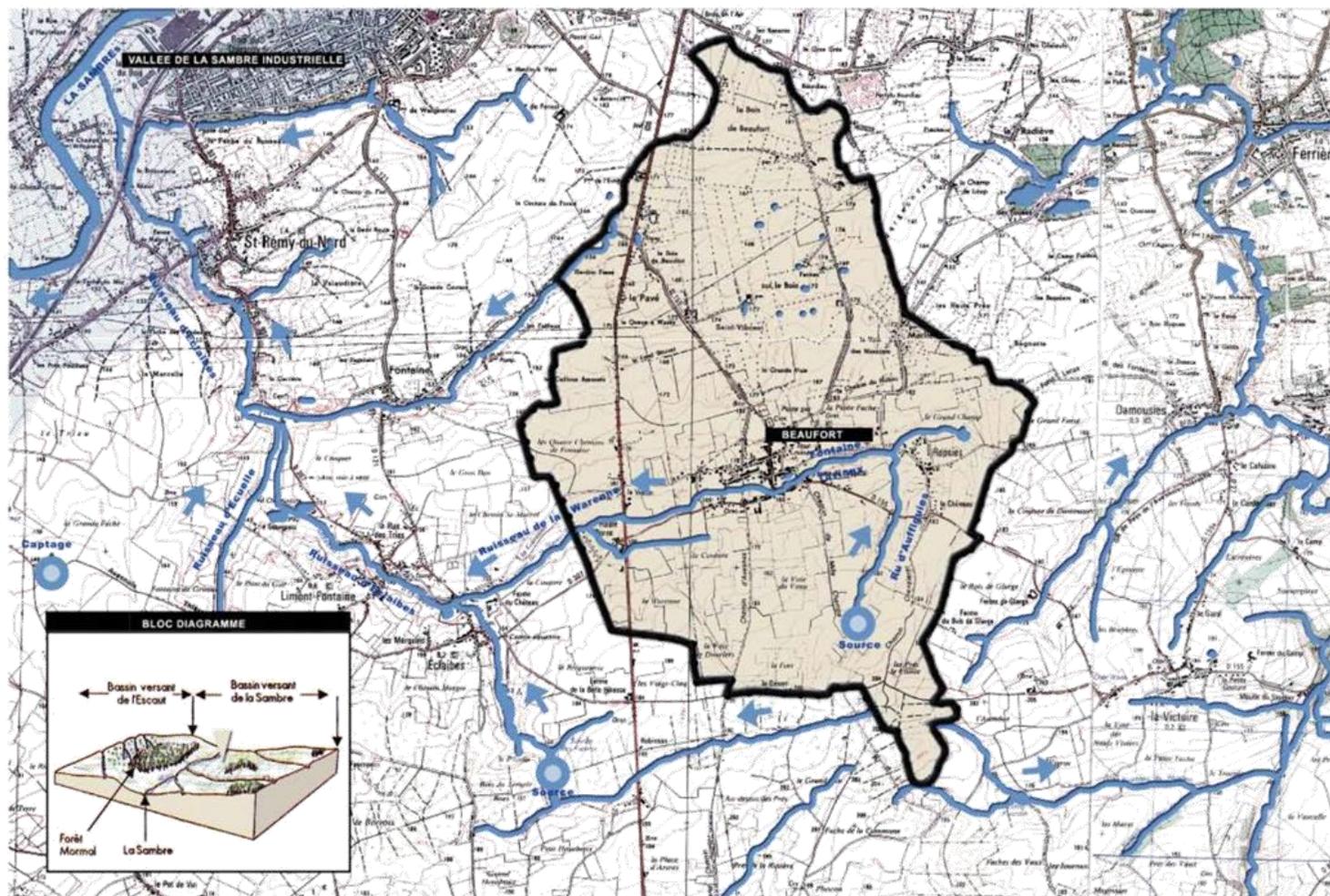
*f* Ainsi, la limite entre le centre bourg et Ropsies tend à disparaître le long de la rue de la Fontaine Taviaux où les constructions neuves du centre bourg tendent à rapprocher Ropsies.

*f* En revanche, Marlière est relativement isolé du noyau de Beaufort. En effet, on y accède difficilement depuis le centre bourg (manque de signalétique) en revanche l'accès est facilité depuis Ferrière-la-Grande.

**On peut d'ores et déjà noter un champ d'intervention. En effet, s'il faudrait tenter de rompre l'isolement relatif entre le noyau de Beaufort et le hameau de Marlière il est bon de prêter une attention toute particulière à entretenir une limite entre Ropsies et le centre bourg afin de préserver deux entités historiquement distinctes.**

Le cas du hameau de la Haute Borne est totalement différent puisque la séparation d'avec le reste de la commune est créée par un facteur humain : la RN2.

# RESEAU HYDROGRAPHIQUE



## 5.2. Le maillage hydrographique

**Beaufort est situé dans le bassin versant de la Sambre. Comme partout dans l'Avesnois, l'eau est très présente sur le territoire communal.**

**Le ru d'Auffignies traverse la commune.** Le village de Beaufort se trouve au sein des prairies de l'étroite vallée de ce ruisseau et sur les coteaux qui la bordent. Le ruisseau prend sa source au sud de la commune sur les pentes descendant du bois Leroy. Il coule d'abord du sud vers le nord pour infléchir sa course à Ropsies et traverser le village d'est en ouest.

Après avoir quitté le village, le ruisseau parcourt Eclaibes, Limont-Fontaine et Saint-Rémy-du-Nord et se jette dans la Sambre un peu avant Hautmont.

### Les sources communales sont de 4 :

- **la Fontaine Taviaux** coulait auparavant à l'air libre et se jeter ensuite dans le ruisseau. Aujourd'hui, elle arrête sa course au carrefour du chemin qui porte son nom et de la rue de l'hôpital.
- **la source Riche** jaillit à Ropsies et se jette dans le ruisseau après un très court parcours.
- une troisième source apparaît dans une prairie au chemin de Mille Champs,
- enfin, au Vieux grand chemin d'Avesnes, une dernière source jaillit. Cette dernière termine son cours dans le ruisseau vers la rue de la cure.

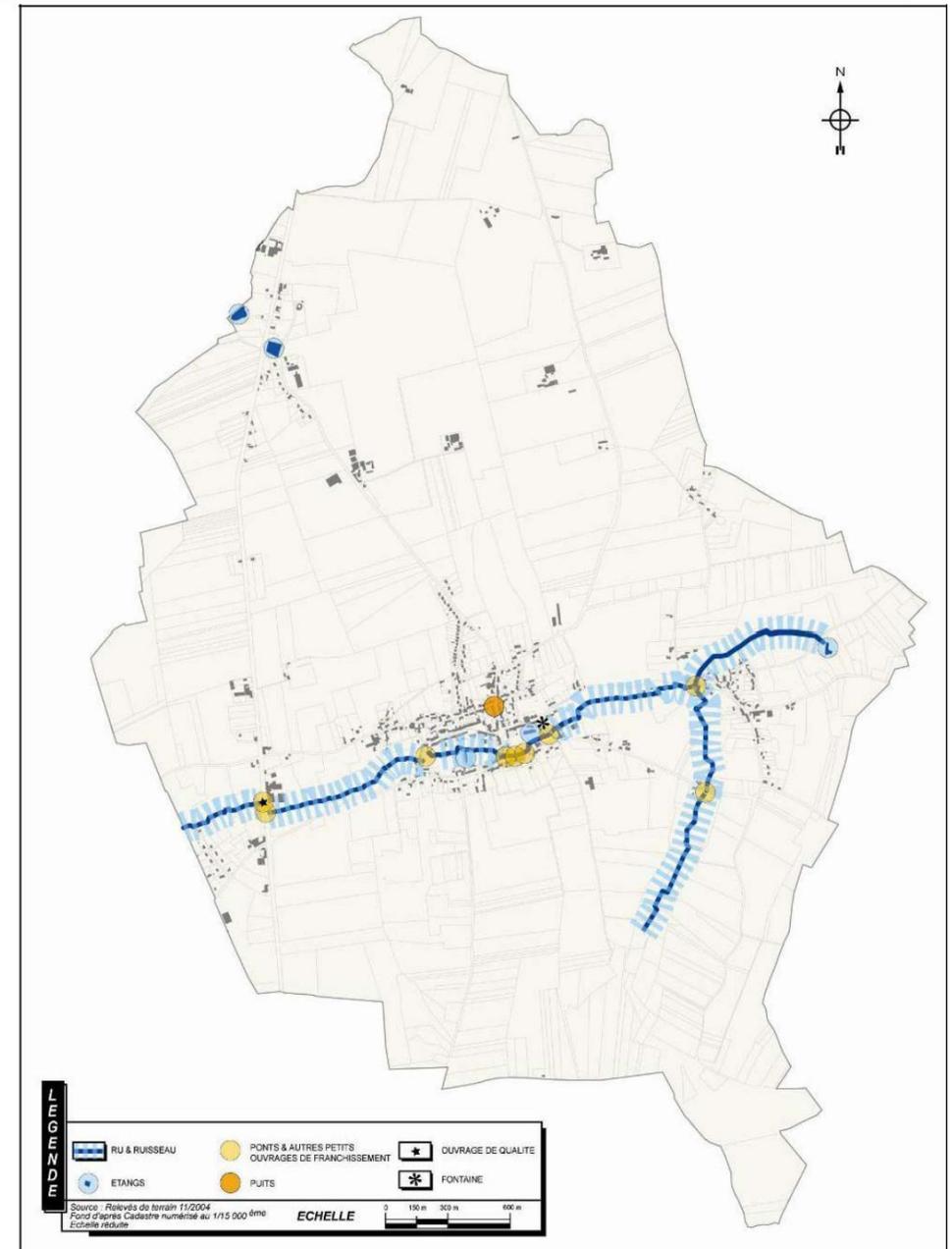
**Les mares abondent dans les prairies environnantes.** La principale d'entre elles est : **l'étang Loyer**, ancienne mare de ferme, au carrefour de la RN2 et du chemin d'Hautmont.



L'étang LOYER



Le ru ferme de l'hôpital



Eléments liés à l'eau sur le territoire communal

### 6. OCCUPATION DU SOL ET PAYSAGES

#### 6.1. L'évolution historique des pratiques agricoles

**Les paysages ont subi de longues évolutions issues de l'histoire et des diverses mutations traversées par les activités agricoles.**

> **A l'époque celtique l'Avesnois est recouvert d'une forêt.** Les populations se regroupent dans les vallées et près des sources. Les premiers défrichements sont entrepris à l'époque gallo-romaine. Ils coïncident avec l'apparition du blé et de l'orge introduits par les romains. La population s'installe sur les versants plus propices aux cultures. Ainsi, entre le 5<sup>ème</sup> et le 13<sup>ème</sup> siècle la forêt régresse lentement devant les hommes. C'est alors qu'apparaissent les premières traces de bocage avec le développement du petit élevage. **Malgré tout, la progression du maillage bocager est lente et limitée.** A cette même époque, **la haie d'Avesnes est constituée d'une semi couronne boisée dense.** Il s'agissait d'un système de défense ayant pour origine l'époque gallo-romaine et se présentant comme un ensemble de zones boisées maintenues très touffues pour servir d'obstacles aux invasions.

> Du 15<sup>ème</sup> au 17<sup>ème</sup> siècle, **les paysages de l'Avesnois ne se modifient guère et la période est profondément marquée par les guerres et les pillages.** Les églises et les fermes importantes se fortifient. En ces temps troubles, la principale activité reste les cultures tandis que l'élevage est peu développé et se limite aux besoins familiaux. L'artisanat permet à la population de se suffire à elle-même.

> Au 18<sup>ème</sup> siècle, les échanges sont facilités par Louis XV lorsqu'il autorise le libre parcours dans les pays de la Sambre et de la Meuse. **La nature du sol et le climat ne favorisant pas la production de céréales, l'herbage s'intensifie.** On multiplie les herbages clos de haies vives qui les protègent du vent, la pâture est aussi verger. **Cette utilisation des espaces a dispersé l'habitat dans les campagnes pour rapprocher la ferme des animaux en pâture.** Ceci se vérifie sur le territoire de Beaufort où l'urbanisation est multipolaire. **Le 19<sup>ème</sup> et le début du 20<sup>ème</sup> siècle, avec l'individualisation et la rationalisation de l'occupation du sol, verront l'apogée du bocage.**

> **La modernisation de l'agriculture fait reculer le bocage de l'Avesnois qui retrouve aujourd'hui la place qu'il occupait dans la région du 15<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup> siècle.** Le maillage s'effrite et partout apparaissent de grandes parcelles de labours. De même, **parallèlement à ce recul les vergers disparaissent eux aussi** à leur tour à cause d'un manque de rentabilité.



Perception depuis la D155 : sur le flanc ouest des arbres de hauts jets créent l'horizon dans ce paysage d'openfields

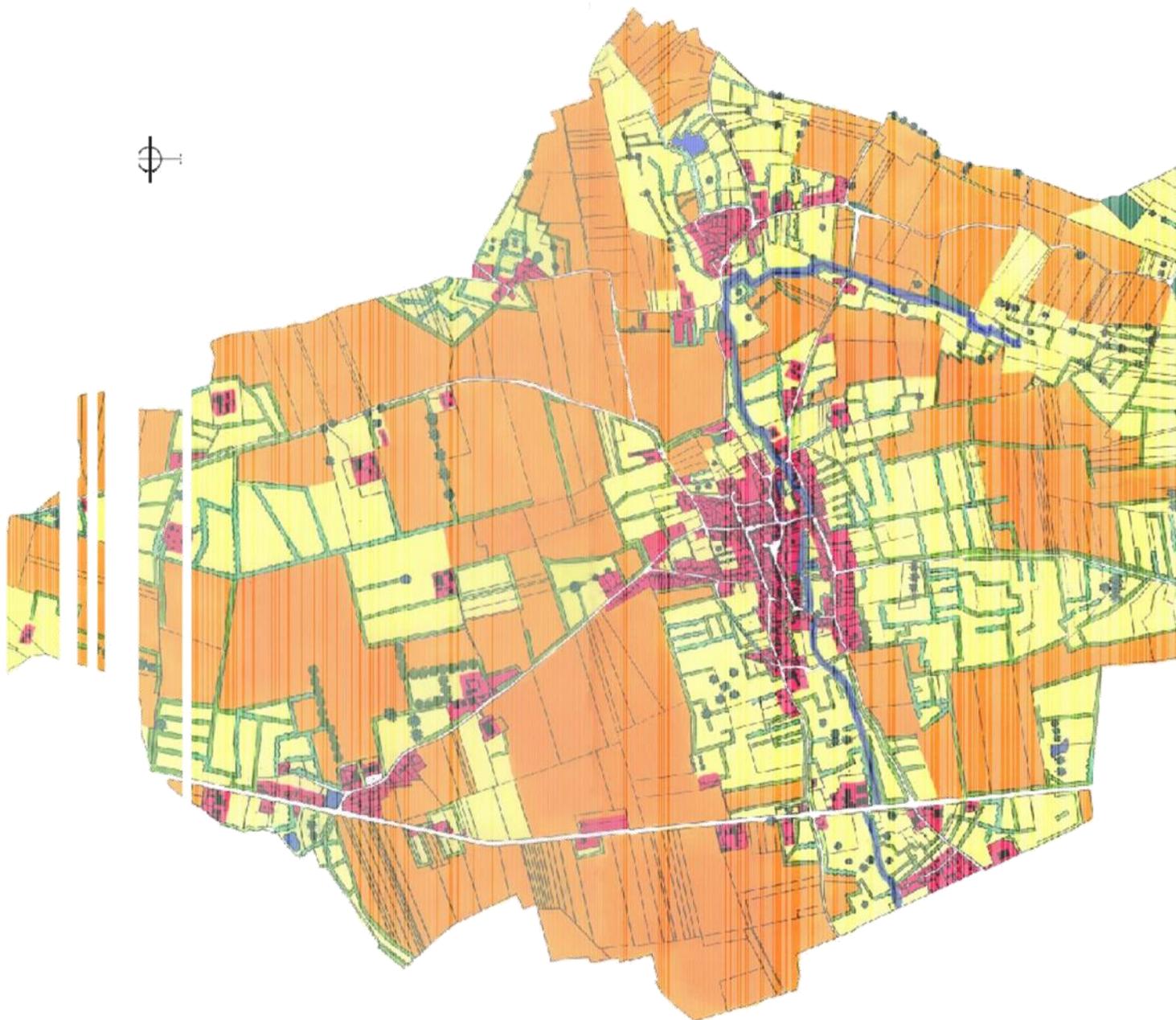
#### 6.2. Les modes d'occupation du sol

**Contexte climatique, géologique, relief et présence hydrographique, se conjuguent sur le territoire de Beaufort, pour offrir différentes modalités d'occupation des sols dont la diversité naît principalement du mode de gestion agraire.** *Les photographies aériennes couplées à un fond cadastral présentent page 23 un état des lieux du parcellaire.*

Le territoire communal, situé entre la Fagne, la Vallée de l'Helpe Majeure et la Vallée de la Sambre, **se définit par un caractère rural prononcé et une économie axée essentiellement sur l'agriculture** ainsi, la majorité du territoire communal a une vocation agricole.

**L'habitat est dispersé, le maillage bocager lâche, les terres labourables disséminées et à l'extrême sud quelques parcelles de terres boisées.** Le passé urbain et industriel de l'Avesnois accélère les mutations paysagères, ainsi Beaufort présente un territoire de semi-bocage et de grandes cultures.

# MODALITES D'OCCUPATION DU SOL & VEGETATION



Les prairies bocagères délimitées par un maillage plus ou moins dense de haies vives partagent le territoire communal, la même photographie nous renseigne sur la présence du bocage :

- > **les haies se concentrent dans la vallée du ruisseau d'Auffignies,**
- > **les pâtures enclavées s'inscrivent au contact direct de l'urbanisation villageoise et des hameaux,** dans de petites poches parcellaires qui permettent d'aérer le tissu, tout en constituant un lien avec le terroir agricole environnant.

La végétation arbustive et arborescente se traduit sous différentes formes :

- > **en boisement avec le bois Leroy** situé à l'extrême sud aux points les plus hauts de la commune. Ces quelques parcelles boisées ne sont qu'une petite partie de la couverture bien plus vaste de la haie d'Avesnes.
- > **en bosquets, taillis ou en linéaires des axes,** citons notamment :
  - le village discret dissimulé par la végétation du bocage est perceptible par un écran de verdure qui le ceinture, même si la disparition des vergers et le recul du bocage tendent à diminuer cette limite celle-ci est encore palpable,
  - l'alignement de bouleaux le long de la route nationale 2,
  - les nombreux talus et haies le long des routes (chemin du parc, RD 155 vers Wattignies-la-Victoire...)
- > **plus ponctuellement :**
  - les jardins privés des tâches villageoises,
  - les abords des espaces publics, notamment autour du monument aux morts, ou encore les plantations de la Place du Général de Gaulle.

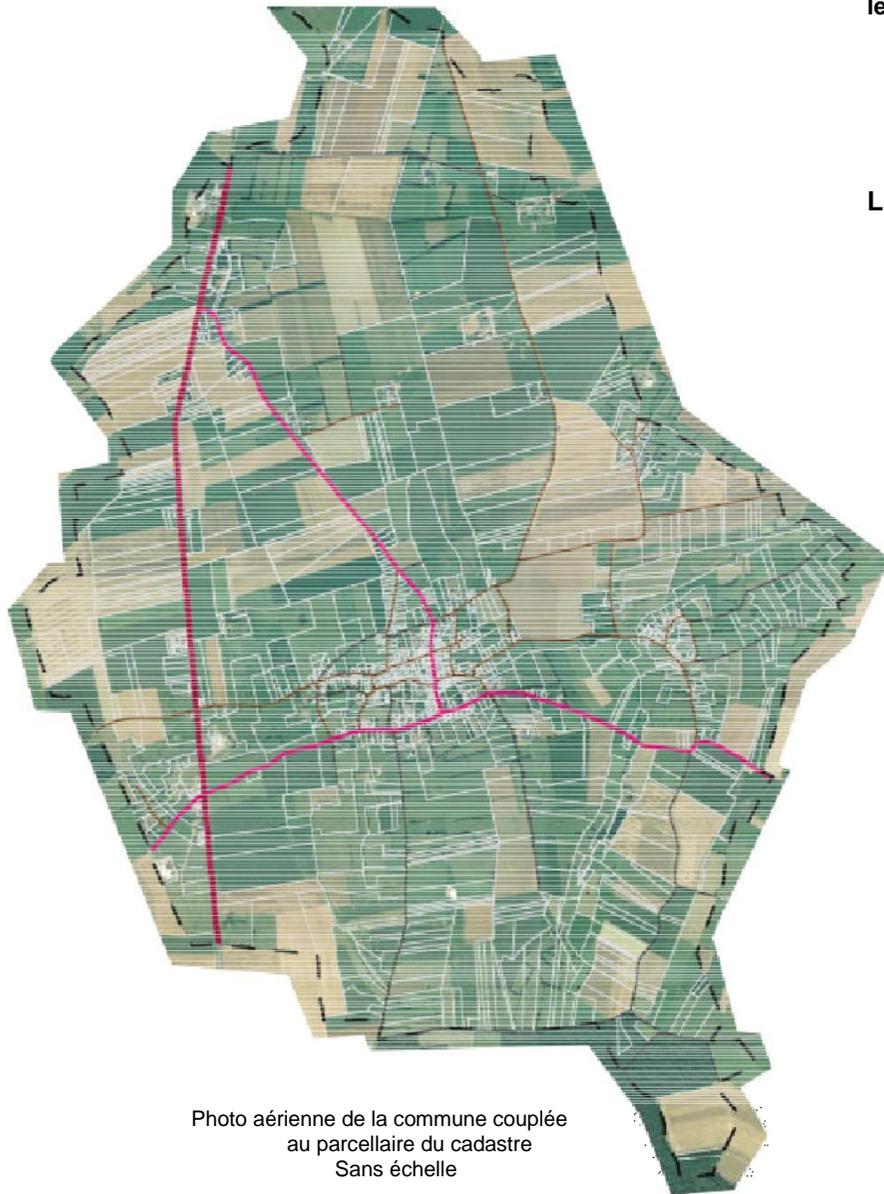
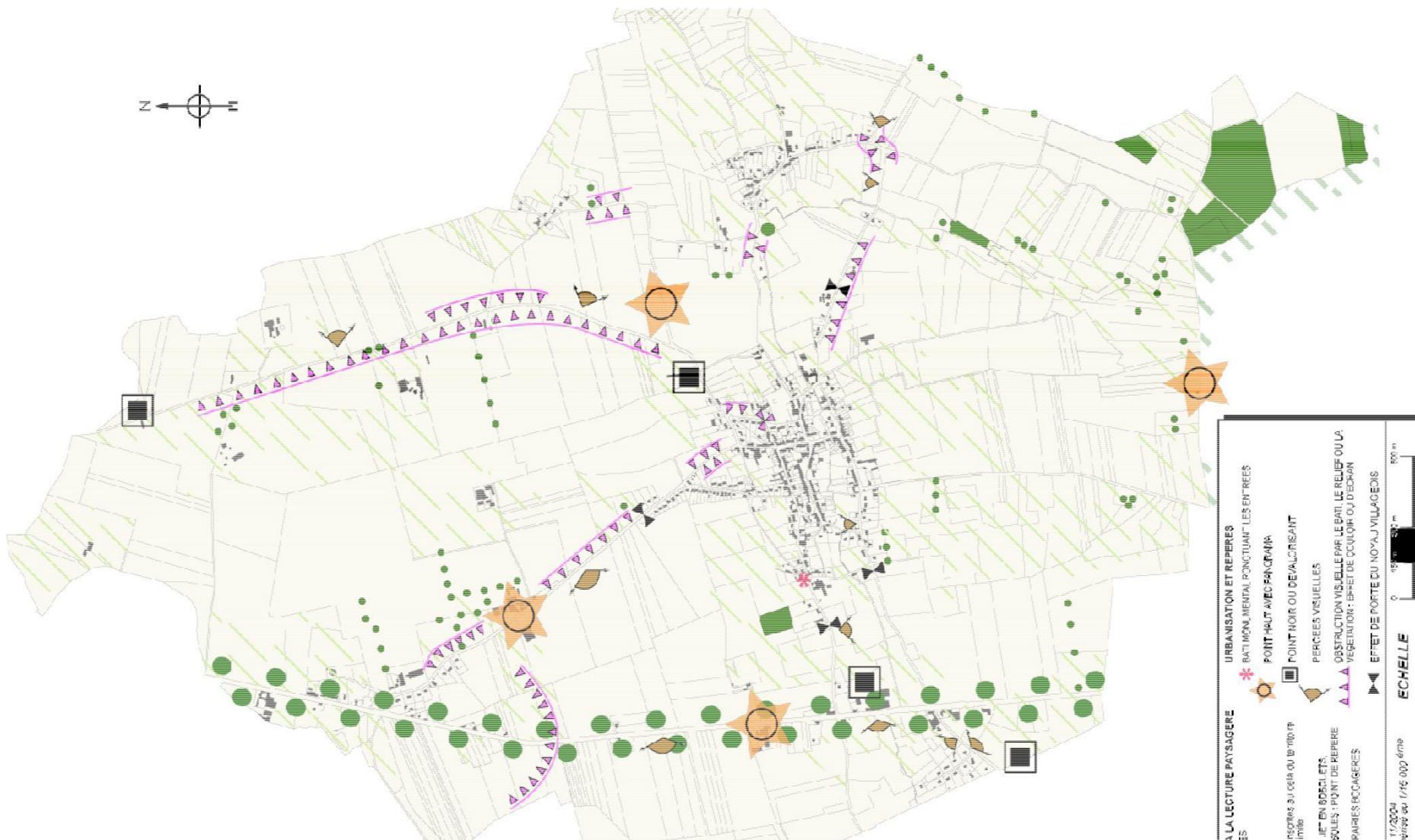


Photo aérienne de la commune couplée  
au parcellaire du cadastre  
Sans échelle



Les haies en contact direct avec le noyau villageois  
Source : Photo aérienne oblique Conseil Général du Nord

# LECTURE PAYSAGERE



**A LA LECTURE PAYSAGERE**

ES

\* BÂTIMENT MENTAL PONDANT - LES ENFERRES  
 ■ POINT HAUT AVEC PAYSANNA  
 ■ PERCEES VISUELLES  
 ■ OBSTRUCTION VISUELLE PAR LE BÂTI, LE RELIEF OU LA VEGETATION - EFFET DE CECILIOIR OU D'ECRAN  
 ■ EFFET DE PORTE DU NOYAU VILLAGEOIS

■ BÂTIMENT  
 ■ POINT HAUT AVEC PAYSANNA  
 ■ PERCEES VISUELLES  
 ■ OBSTRUCTION VISUELLE PAR LE BÂTI, LE RELIEF OU LA VEGETATION - EFFET DE CECILIOIR OU D'ECRAN  
 ■ EFFET DE PORTE DU NOYAU VILLAGEOIS

1/2000  
 Ville de 1/15 000 ème  
**ECHELLE**  
 0 150 300 450 600 m

## LEGENDE

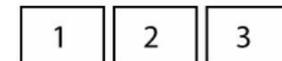
## 6.3. Lecture paysagère

L'espace transitionnel paysager qu'est la haie d'Avesnes présente à la fois des paysages mixtes d'openfields et de bocage. A l'échelle de la commune de Beaufort, la lecture paysagère présente donc une alternance de fermetures et d'ouvertures visuelles qui caractérisent le territoire. En outre, le paysage est également marqué par certains végétaux ou masses boisées qui participent à la lecture paysagère.



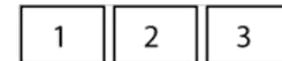
### Fermetures visuelles

1. Chemin du Parc, les talus créent un effet de couloir
2. Effet de couloir avec l'alignement de bouleaux sur la RN2
3. Entrée villageoise rue d'Hautmont : le végétal et le bâti guident le regard de l'automobiliste vers le centre du village



### Ouvertures visuelles

1. RD155, en direction de Ropsies, ouverture paysagère sur les prairies environnantes
2. Depuis la rue d'Avesnes, percée visuelle vers l'église
3. Chemin du Parc, ouverture visuelle sur le village



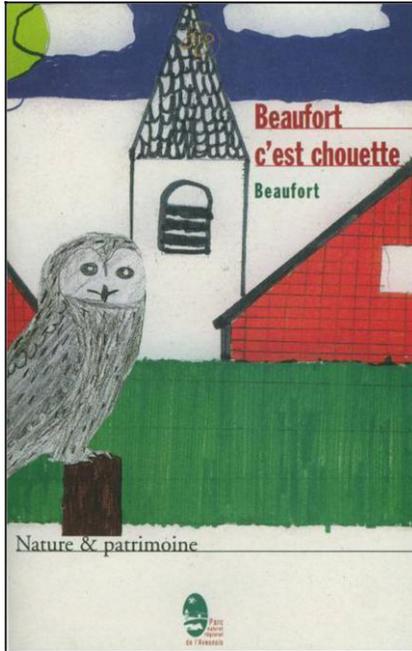
### Végétal participant à la lecture paysagère

1. Au Nord de la commune : les alignements de peupliers créent un point de repère dans un paysage d'openfields
2. A Ropsies, des alignements de saules têtards participent à l'ambiance bocagère
3. Chemin Chevalier, un arbre isolé crée un point de repère

# CHEMINS RURAUX & SENTIERS



### 7. CHEMINS ET CHEMINEMENTS



Couverture de la brochure de découverte  
du circuit "Beaufort c'est chouette"  
PNR Avesnois

**Les chemins de randonnées ou de promenades permettent la découverte des territoires ruraux.** La carte ci-contre recense les chemins et sentiers existants lors des relevés de terrains en avril 2005 et ceux qui existaient en 1980 (source carte communale de la commune de Beaufort).

**Si de nombreux chemins et sentiers beaufortois ont disparu avec le remembrement il existe encore de belles possibilités de cheminements sur le territoire communal.**

**Deux boucles de promenade témoignent notamment de ces possibilités de cheminements :**

- > **Le 'Circuit du Chemin d'Avesnes'** quitte le centre bourg depuis la rue d'Avesnes, se dirige vers le sud communal et le lieu dit "du Désert". La promenade emprunte ensuite le chemin du Chevalier, passe par Ropsies et rejoint le centre bourg de Beaufort en empruntant la très pittoresque ruelle de la Chasse. Des pâtures, un maillage bocager dense, des saules têtard s'offrent au promeneur le long de cette balade de 7,5 km.
- > Un deuxième circuit initié par le PNR de l'Avesnois traverse le centre bourg de Beaufort -rue d'Avesnes, rue de la Fontaine Taviaux, ruelle de la Chasse, ruelle de l'Argillère, rue Pasteur-. La balade "**Beaufort c'est chouette**" permet de partir à la découverte de la chouette, de ses habitudes, des obstacles qu'elle peut rencontrer au contact de l'urbanisation. Ce circuit a été réalisé avec la participation des élèves de l'école de Beaufort.



Ruelle de la Chasse depuis le  
Chemin du Parc



Au cœur du village, la Ruelle de  
l'Argillère

**Après nous être intéressés aux caractéristiques naturelles et paysagères beaufortaises nous allons désormais passer à la seconde partie de la "DECOUVERTE ET CONNAISSANCE DU TERRITOIRE" en nous penchant sur les spécificités liées au patrimoine et à l'urbanisation de la commune.**